Marie Moret à Antoine Piponnier, 26 novembre 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-57
Collation1 p. (396r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 26 novembre 1896, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46517

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction26 novembre 1896
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
DestinatairePiponnier, Antoine (1844-1902)
Lieu de destinationGuise (Aisne) – Familistère

Description

RésuméMarie Moret corrige des informations au sujet des comités de délégués énoncées dans sa lettre précédente, écrite le même jour [26 novembre 1896]

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46517?context=pdf

NotesCette lettre rapporte les corrections faites sur la copie de la lettre précédente, au folio 388 du registre.

Mots-clés

Archives, Mutualité

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46517?context=pdf

Nîmes 26 nov. 96

Cher Monsieur, Députés

C'est encore moi, mais ceci n'est qu'une rectification d'un passage (page) de ma lettre maintenant jetée à la boîte

De 6 en 1857, les délégués ont monté à 10 en 1867 ; à 12 en 1868 ; à 17 en 1872 (Ce que je souligne c'est la rectification d'une erreur de plume.)

En octobre 1872 les 17 délégués à la caisse de secours se fondent en un Comité ouvrier de 20 membres, avec les 17 délégués aux réclamations. Jusque là il était rappelé aux électeurs qu'on pouvait à la fois être membre des deux Comités.

C'est tout. Au revoir. Pardonnez-moi de vous importuner ainsi et gardez-moi votre bienveillance.

Cordialement

N. Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46517?context=pdf